



République Française

 Collectivité de Corse
COMMUNE DE MURATO
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 18h00

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude FLORI, le Maire.

Date de convocation : **19/02/2026**

Etaient Présents : (12)	M. ANTONI Francis M. FLORI Claude M. LAFFOND Alain M. MAZZONI Pierre-Ange	M. FESSLER Charles M. GIANILY Yves M. LECCIA Lucien M. MURATI Joseph-Antoine	Mme FLORI Céline M. IANNELLI François M. LUCCHETTI Sebastien M. MURATI Lucas
Absents représentés : (0)			
Absents non représentés : (2)	M. CLEMENTI Albert	M. COPPI Jacques	
Secrétaire de séance :	Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).		

DELIBERATION DL-2026-08
Recherche de financement - Travaux d'urgence sur le mur de soutènement de la place de l'église de l'Annunziata
Monsieur le Maire expose au Conseil

À la suite des intempéries survenues les 25 et 26 décembre 2025, il a été constaté une aggravation de l'état du mur de soutènement situé sur la place de l'église de l'Annunziata. Les observations réalisées sur site ont mis en évidence une aggravation du bombement situé sur la partie basse de l'ouvrage.

Cette déformation est de nature à altérer la stabilité de la structure à court terme. Compte tenu de la configuration des lieux, une dégradation supplémentaire du mur pourrait entraîner des désordres susceptibles de menacer les habitations situées en contrebas, ainsi que les abords immédiats de la place et les réseaux présents à proximité.

Il est par ailleurs indiqué que ce mur a déjà fait l'objet d'une inspection par le CEREMA dans le cadre du 1^{er} AAP « Ponts », ce qui avait permis d'identifier la nécessité d'une surveillance attentive de l'ouvrage. Les événements récents confirment la fragilité de la structure et rendent désormais indispensable une intervention rapide.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'engager sans délai les démarches nécessaires à la réalisation de travaux d'urgence sur le mur de soutènement de la place de l'église.

COUT DE L'OPERATION HT

Selon devis **69 280,00 €**

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Etat	40%	27 712,00 €
Collectivité de Corse <i>Pacte Paese Vivu</i>	40%	27 712,00 €
Autofinancement	20%	13 856,00 €
TOTAL		69 280,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 12	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

